
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 1^{er} mai 2018, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

201-05-64

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 avril 2018: suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - 1- Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2017
 - d) Conférence ADMQ ; 9 mai sur Les programmes d'aide financière – Inscription de la directrice générale
 - e) Projet structurant – Mandat de développement et d'accompagnement
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat
 - c) Resurfaçage – Mandat d'appel d'offres
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Demande d'exclusion à la CPTAQ – Partie du lot # 4 833 857 – Entente de paiement à signer
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Soirée du 14 avril 2018 – Motion de félicitations et de remerciements

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2018-05-65

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2018-05-66

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2018 au montant de 46 397.29 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 1^{er} mai 2018 au montant de 46 397.29 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents suivants :

i) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2017

2018-05-67

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur pour l'année 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

d) Conférence ADMQ ; 9 mai sur Les programmes d'aide financière – Inscription de la directrice générale

2018-05-68

CONSIDÉRANT l'intention de la directrice générale de participer à la conférence dispensée par l'ADMQ le 9 mai prochain à Saint-Paul-d'Abbotsford ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à la Conférence dispensée par l'ADMQ le 9 mai 2018 au coût de 125\$ et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

e) Projet structurant – Octroi du mandat de développement et d'accompagnement

2018-05-69

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil municipal de développer un projet structurant pour mettre en valeur nos attraits touristiques ;

CONSIDÉRANT que pour développer un tel projet le Conseil municipal n'a pas l'expertise et les ressources nécessaires ;

CONSIDÉRANT que deux firmes de consultant ont été rencontrées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'OCTROYER le mandat d'accompagnement nécessaire afin de développer un projet structurant mettant en valeur nos attraits touristiques, à la firme Dubé Barsalou Communications pour une banque d'heure de 75 heures au coût de 85 \$ l'heure ;

D'AUTORISER le maire Daniel Plouffe ainsi que la directrice générale Suzanne Francoeur à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat

2018-05-70

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit octroyer un contrat d'entretien de la pelouse de ses différents terrains pour la saison estivale 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de la pelouse des terrains municipaux à l'entreprise Entretien paysager Ivan Gamache pour un montant de 3 700 \$ sans taxe, payable en deux versements et de 35 \$/heure pour l'entretien occasionnel de certains emplacements détaillés dans le contrat ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que nous allons procéder à boucher les nids-de-poule dans les prochains jours.

b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat

2018-05-71

CONSIDÉRANT que les abords de fossés doivent être entretenus et que deux coupes doivent être pratiquées, soient une au printemps et une à l'automne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de fauchage des abords de fossés à l'entreprise Philippe Daigneault pour un montant de 55 \$/kilomètre de route avant taxe, pour un total approximatif de 18 kilomètres de route/chemin par coupe ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

c) Resurfaçage – Mandat d'appel d'offres

2018-05-72

CONSIDÉRANT notre programmation des travaux de resurfaçage dans le cadre de la TECQ ;

CONSIDÉRANT les différents endroits répertoriés sur les routes et rangs de la municipalité ayant besoin de resurfaçage et faisant partie de notre programmation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur le site SEAO pour le resurfaçage des différents endroits répertoriés sur les routes et rangs de la municipalité.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Demande d'exclusion à la CPTAQ – Partie du lot # 4 833 857 – Entente de paiement à signer

2018-05-73

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a autorisé le 26 avril 1991 sous les dossiers n° 178913/178917 l'agrandissement de l'usage ferronnerie sur une parcelle de terre située en zone agricole permanente et n'a pas jugé bon à ce moment d'exiger le dépôt d'une demande d'exclusion ;

CONSIDÉRANT que la limite de la zone agricole permanente traverse le bâtiment situé sur le lot 4 833 857 ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une nouvelle demande d'autorisation visant le changement de l'usage dans le but de procéder à la mise en vente de leur immeuble en avril 2017 ;

CONSIDÉRANT la réponse de la CPTAQ à l'effet que leur demande devait être assimilée à une demande d'exclusion puisque le terrain est contigu au périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exclusion du territoire agricole ne peut être présentée que par une municipalité locale ou régionale ;

CONSIDÉRANT que ce cas est extrêmement précis et que la seule façon de modifier l'usage est de déposer une demande d'exclusion du territoire agricole et d'obtenir cette exclusion ;

CONSIDÉRANT la demande de Messieurs Alain Therrien et Denis Therrien que la Municipalité de Calixa-Lavallée procède à une telle exclusion afin de les sortir de cet impasse;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion déposée viserait uniquement la propriété de Messieurs Alain Therrien et Denis Therrien ;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que ces derniers doivent couvrir l'entièreté des frais liés au traitement de la demande ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Alain Therrien et Denis Therrien s'engagent auprès de la Municipalité à défrayer l'entièreté des frais liés au traitement de la demande ;

CONSIDÉRANT l'entente de paiement déposée par la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire Daniel Plouffe ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de paiement à intervenir dans ce dossier.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

Le conseiller Daniel Palardy rappelle aux gens la conférence sur « Bien gérer ses matières organiques ce n'est pas sorcier » aura lieu le 7 mai prochain à 19h00, ici à la salle communautaire. N'oubliez pas de vous y inscrire en appelant à la MRC.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay fait mention du succès remporté au souper annuel du Comité le 14 avril dernier et informe les citoyens présents que les vendredis du four à pain débiteront à compter du 25 mai prochain.

b) Souper annuel du Comité culturel et patrimonial du 14 avril 2018 – Motion de félicitations et de remerciements

2018-05-74

CONSIDÉRANT le succès remporté par le souper annuel du Comité culturel et patrimonial du 14 avril 2018, sous le thème « Flamenco » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité culturel et patrimonial pour l'organisation de cette activité et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré le service et à la Pâtisserie de la maison de Pierre pour son généreux apport.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse rappelle aux gens la vente de garage, les 5 et 6 mai prochains ainsi que différentes activités pour adultes annulées ; les informations se retrouvent dans le journal municipal.

12- AUTRES DOSSIERS

13- VARIA

Monsieur le maire résume la rencontre avec les gens de Parc Canada en ce qui concerne la demande de subvention pour le parc Calixa-Lavallée.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour l'assistance :

- On remercie le conseil pour les informations que monsieur le maire a apporté concernant la demande de subvention pour le parc Calixa-Lavallée ainsi que pour le drapeau.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-05-75

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière